

Administration du pétrole

M. Woolliams: Un député libéral dit 99c. De toute façon, cela coûtera entre 40 et 50 millions de dollars aux contribuables. J'aimerais faire une recommandation à la Chambre et je la fais sérieusement. Je pense que le président de la compagnie que le NPD a convaincu le parti libéral de créer—et, de toute façon, ce sont tous des socialistes—devrait être le ministre des Approvisionnement et Services car, vu qu'il est si habile à acheter du pétrole, vous savez ce que les compagnies pétrolières diraient.

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre. Je regrette d'interrompre le député, et ce n'est pas ce que diraient les compagnies pétrolières de Calgary, mais le temps qui lui était imparti est écoulé. Peut-être pourra-t-il terminer ses observations s'il obtient le consentement unanime de la Chambre. Êtes-vous d'accord?

Des voix: D'accord.

M. Woolliams: Je serai très bref, Monsieur l'Orateur. J'aimerais que ce ministre soit nommé président de la compagnie car on se rendrait compte alors des défauts que présente une compagnie gérée par le gouvernement fédéral. Soyez certain, monsieur l'Orateur, que les compagnies qui ont découvert le pétrole et le gaz naturel constateront qu'avec un tel président elle n'ont aucune concurrence à redouter. Voici ce que je recommande: que le ministre des Approvisionnement et Services soit nommé président de la nouvelle compagnie.

Des voix: Bravo!

Une voix: Goyer à la présidence!

M. Sinclair Stevens (York-Simcoe): Monsieur l'Orateur, je prends la parole ce soir au sujet du bill à l'étude après avoir lu ou entendu certains autres discours à ce sujet. Je remarque, non sans intérêt, que le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Macdonald) a déclaré, comme on peut le lire à la page 1235 du *hansard*:

... je dis, comme le premier ministre, que le fédéralisme a triomphé en permettant de trouver une solution à un problème crucial, une question de justice relative et de partage dans notre pays.

Ce n'est pas la première fois que j'entends de tels commentaires sur le triomphe du fédéralisme. Lorsqu'il fait ce genre de déclaration, le ministre oublie sans doute que si le gouvernement Trudeau ou le gouvernement fédéral qui dirige le pays depuis 1963 avait été un peu plus prévoyant, il n'y aurait pas eu de crise ou de catastrophe pour permettre au fédéralisme de triompher. Je remarque avec étonnement que le gouvernement ne veut admettre à aucun prix, qu'il aurait dû prévoir ce qui se tramait. Lorsqu'il le peut, il se félicite d'avoir trouvé un remède quelconque. J'espère qu'advenant une élection, l'électorat n'acceptera pas l'attitude ni les explications du gouvernement sur ce genre de situation. Je crois que le fédéralisme a triomphé, non pas grâce au gouvernement de M. Trudeau, mais malgré lui.

J'aimerais maintenant aborder certains articles du bill C-18, car il me semble que le gouvernement nous expose, peut-être par inadvertance, à de très sérieux ennuis s'il ne parvient pas à faire appliquer cette loi aussi bien qu'il l'espère. Je me reporte aux articles relatifs à l'indemnité compensatrice du coût du pétrole, soit à partir de l'article 51. Il est juste de dire que sous réserve des diverses garanties insérées dans le bill, le ministre envisage qu'un importateur de produits pétroliers ou de pétrole puisse demander et recevoir une indemnité au titre du montant payé pour le produit importé qui dépasse un niveau déterminé dans le bill.

[M. Woolliams.]

● (2020)

Cette question a été soulevée d'abord au comité et nous avons été assez étonnés du peu de précisions apportées par les fonctionnaires du ministère sur la façon de déterminer l'indemnité. Pour réduire les choses à leur plus simple expression, disons que les fonctionnaires du ministère estiment qu'ils peuvent vérifier un système de coût au point d'entrée au Canada qui leur permettrait de justifier l'indemnité versée à l'importateur et cela, sans limite réelle. J'insiste sur l'expression «sans limite réelle» car la plupart d'entre nous avons été assez étonnés d'apprendre au cours des deux dernières semaines que, sur directive du ministre, le ministère des Approvisionnement et Services a, au début de décembre dernier payé 89½ c. du fuel livrable à la Mer Noire.

Si nous convertissons ce montant en coût du fuel au baril, nous pouvons voir immédiatement qu'il en coûte plus de \$30 le baril, ce que le ministère des Approvisionnement et Services, à la demande du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Macdonald), a payé. Non seulement a-t-il effectivement payé le prix le plus élevé au monde pour le fuel mais, accidentellement ou pour d'autres raisons, il a fini par payer 10½c pour le faire expédier de la Mer Noire au Canada. Cela revient à près de \$3.50, soit presque le prix de notre pétrole canadien à cette époque. Je répète que cela revient à près de \$3.50 tout simplement pour transporter ce pétrole au Canada. D'après la formule établie, ou envisagée par ce bill, nous concluons qu'un importateur pourrait payer ce genre de prix, ce qu'il pourrait apparemment justifier avec documents à l'appui, en ce qui concerne tant le transport que le prix effectif du fuel lui-même, et demander alors au gouvernement canadien de l'indemniser pour la différence entre le prix de base au Canada et le coût de l'importation.

Je trouve que cette situation est plutôt alarmante et que la population du Canada ne devrait s'embarquer. Il s'agit pratiquement d'une proposition de chèque en blanc pour ceux qui, peut-être par pure stupidité et grâce au bénéfice du doute—achèteront du pétrole à des prix indûment élevés dans le monde entier ou, pire que ça, conspireront pour qu'on fasse des profits exorbitants, sachant que le gouvernement canadien paiera la note. C'est pourquoi j'ai été particulièrement heureux aujourd'hui lorsque le ministre a indiqué qu'il acceptait qu'on envoie le bill au comité permanent parce que je crois que ces dispositions, non seulement les dispositions relatives à l'indemnité mais certaines autres, méritent une étude très minutieuse avant d'être adoptées par la Chambre. Mais mon plaisir de voir le ministre consentir à ce que le bill soit étudié par le comité permanent a été quelque peu gâché lorsqu'il a précisé qu'il y aurait une limite au nombre de témoins que nous pourrions interroger sur ce bill.

Nous les membres du comité des ressources nationales avons été très déçus par la guillotina utilisée par le NPD et les libéraux qui siègent au comité directeur pour garantir que les témoins que nous voulions faire comparaître n'en avaient pas reçu la permission. J'espère sincèrement que le ministre fera tout en son pouvoir pour veiller à ce que tout témoin que nous, à titre de caucus, pouvons juger apte à comparaître au comité, ait la possibilité de le faire au cours d'une audience en règle. Pour sa propre protection, le ministre devrait permettre que le comité étudié intensivement les dispositions de ce bill. Il ne peut tenir une épée au-dessus du comité comme il l'a fait précédemment lorsque nous tentions d'étudier attentivement le bill sur la répartition. A l'époque, de son point de vue en tout cas, quelque terrible crise menaçait le Canada et ne nous